

# ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Je soussigné \_\_\_\_\_ demeurant :

\_\_\_\_\_ déclare me porter CAUTION solidaire de  
\_\_\_\_\_, LOCATAIRE d'un logement situé :  
52 rue des arts, 31000 TOULOUSE  
dont le BAILLEUR est Monsieur Jean Dubois, demeurant :  
10 rue loueur, 75020 Paris

*La caution réécrit de sa main l'intégralité des mentions suivantes :*

« Je soussigné \_\_\_\_\_ m'engage, à première réquisition du bailleur, à satisfaire

à toutes les obligations du locataire résultant du présent bail conclu le **sept décembre deux mille douze,**

en cas de défaillance de sa part, et déclare renoncer au bénéfice de discussion et de division

pour le paiement du loyer, éventuellement révisé selon la variation de l'indice de référence des loyers (IRL),

dont le montant actuel s'élève à **850 €, huit cent cinquante euros,** des réparations locatives,

des charges récupérables et de tous frais et accessoires, y compris les indemnités prévues au bail

et les éventuelles indemnités d'occupation dûes après la résiliation du bail.

Cet engagement vaut pour la durée du bail initial et celle de son premier renouvellement ou

de la première reconduction tacite qui y fera suite, soit jusqu'au **six décembre deux mille dix-huit**

pour un montant maximum<sup>(1)</sup> de **61200 €, soixante un mille deux cents euros,**

(1) Le montant maximum correspond à la durée totale de l'engagement multiplié par le montant initial du loyer hors charges.

Je reconnais être pleinement informé de la nature et des conséquences de mon engagement,

et avoir pris connaissance des différentes clauses et conditions du bail dont un exemplaire m'a été remis.

Je reconnais avoir pris connaissance des termes de l'article 22-1 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 modifiée,

dont je reproduis l'alinéa suivant : Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location

conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement

est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement.

La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit

ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation. »

Fait à ....., le .....

En ..... exemplaires dont un est remis dès à présent à la CAUTION qui le reconnaît

Signature de la CAUTION

*Lu et approuvé, bon pour caution solidaire (1)*

Signature du BAILLEUR

*Lu et approuvé (1)*

Signature du(des) LOCATAIRE(S)

*Lu et approuvé (1)*

(1) Réécrire de sa main la mention précédente en italique